

Assurez votre présence au plus grand salon de l'innovation agroalimentaire avec l'AANA !

SIAL PARIS 18 au 22 octobre 2020 **

- ➔ Vous souhaitez découvrir ce grand salon qui réunit tous les acteurs clefs de l'agroalimentaire
- ➔ Vous voulez tester vos produits ou vos nouveautés auprès des professionnels
- ➔ Vous avez plusieurs rendez-vous à honorer
- ➔ Vous souhaitez développer vos relations commerciales France et Export (de 1 à 3 jours)

NOTRE OFFRE A LA CARTE SUR L'ESPACE NOUVELLE AQUITAINE **



L'AANA vous propose 1 station de travail sur le stand Nouvelle-Aquitaine dans le secteur Régions de France (Hall 5A) comprenant :

- 1 comptoir de rangement avec une étagère fermant à clé
- 1 prise
- 2 tabourets hauts
- 1 poster avec votre logo ou un visuel au choix (50x70 cm)
- 1 spot
- 1 badge exposant
- Votre participation SO Innovation Nouvelle Aquitaine
- *En option* : L'inscription au catalogue officiel du SIAL

Image non contractuelle

TARIFS HT DE LA FORMULE STATION DE TRAVAIL A LA CARTE**

1 JOUR DE PRESENCE *	700 € HT
2 JOURS DE PRESENCE*	1 300 € HT
3 JOURS DE PRESENCE *	1 800 € HT
INSCRIPTION AU CATALOGUE SIAL (Optionnelle)	530 € HT
Frais d'inscription à l'Espace Nouvelle-Aquitaine	100 € HT
Frais d'adhésion annuelle 2020 à l'AANA	50 € HT

* le calendrier sera établi en fonction des choix des participants, de la disponibilité, et de l'homogénéité sur la durée de la manifestation

**Offre valable sous réserve de la tenue effective de l'événement dans sa forme initiale et en considération des mesures nationales ou internationales liées à la crise sanitaire COVID19.

FRAIS SUPPLEMENTAIRES A VOTRE CHARGE (FACULTATIFS)

Invitations (coût 2018 : 72 € HT le lot de 10 invitations)

Badges supplémentaires (coût 2018 : 11 € HT le badge)

Parking exposant (coût 2018 : 71,15 € HT la carte parking)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION — CF. BULLETIN DE PARTICIPATION JOINT

Date limite d'inscription : 10 juillet 2020

Marie-Françoise Goulinat

☎ 05 56 01 33 21 mf.goulinat@aana.fr

Emmanuelle Fragnaud

☎ 05 56 01 40 27 e.fragnaud@aana.fr



PARTICIPEZ EGALEMENT A L'OPÉRATION DE VALORISATION DES PRODUITS INNOVANTS DE NOUVELLE-AQUITAINE

SO INNOVATION 2020 : INSCRIVEZ VOS PRODUITS

BULLETIN D'ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Formule à la carte : SIAL PARIS 18 au 22 octobre 2020

A retourner complété & accompagné de l'**acompte** à :

AANA– Cité Mondiale - 6 Parvis des Chartrons – 33075 Bordeaux Cedex

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

10 JUILLET 2020

Contacts :

Marie-Françoise Goulinat mf.goulinat@aana.fr

Emmanuelle Fragnaud e.fragnaud@aana.fr

☎ 05 56 01 33 23

Société :
 Groupe d'appartenance :
 Effectif :CAG
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 E-mail de l'entreprise :Web :
 N° de SIRET :
 TVA intracommunautaire : Code APE :
 Contact pour ce salon (*nom & prénom*) :
 Fonction :
 E-mail :Téléphone :
 Produits présentés :

- Atteste avoir pris connaissance des conditions de participation jointes et vouloir exposer via la Formule à la Carte sur l'espace Nouvelle-Aquitaine (Hall 5 A) du SIAL 2020**
- Joins obligatoirement à ce bulletin un chèque d'acompte de 50 % € du montant total TTC à l'ordre de l'AANA correspondant aux prestations suivantes :

<input type="checkbox"/> Forfait 1 jour de présence : 700 € HT	€ HT
<input type="checkbox"/> Forfait 2 jours de présence : 1 300 € HT	€ HT
<input type="checkbox"/> Forfait 3 jours de présence : 1 800 € HT	€ HT
<input checked="" type="checkbox"/> Les frais d'adhésion annuelle à l'AANA (redevables annuellement)	50,00 € HT
<input checked="" type="checkbox"/> Les frais d'inscription au Pavillon Nouvelle-Aquitaine	100,00 € HT
<input checked="" type="checkbox"/> Total HT	€ HT
<input checked="" type="checkbox"/> TVA 20 %	€
<input checked="" type="checkbox"/> TOTAL DU TTC	€ TTC
<input checked="" type="checkbox"/> TOTAL TTC de l'ACOMPTE VERSE (50 % du Total dû TTC)	€ TTC

MODALITES DE PAIEMENT : Le paiement de cet acompte sera complété par la facturation du solde de la valeur réelle de votre stand juste avant la manifestation.

Cette offre est valable sous réserve de la tenue effective de l'événement dans sa forme initiale et en considération des mesures nationales ou internationales liées à la crise sanitaire COVID19.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte pour lequel l'AANA pourra établir une facture sur demande. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si l'entreprise n'a pas réglé la totalité de ses factures relatives aux manifestations antérieures.

En cas d'annulation par l'exposant :

Plus de 4 mois avant le début du salon : l'AANA établira un avoir de 50 % de l'acompte au profit de l'exposant (le solde conservé correspond aux frais déjà engagés par l'AANA. Entre 4 mois et 2 mois avant le début du salon : l'acompte versé et facturé restera acquis à l'AANA. Moins de 2 mois avant le début du salon : la totalité de la prestation fera l'objet d'une facture qui sera adressée à l'exposant déduction faite de l'acompte.

Nom du signataire :
 Fonction :
 Date :

Signature + Cachet de l'entreprise (obligatoire)